

**Compte rendu du Comité Syndical  
du lundi 29 juin 2015 à 18 heures  
à la Maison Intercommunale de l'Environnement**

**Membres titulaires AC + EP + ANC présents à la séance :** Dominique VIRET - Colette VUILLEMIN - Gérard MAHINC - Gérard GOUJON - Gérard FAURAT - François PINGON - Denis MONOD - Roger SIMON - Jean-Jacques COURBON - Gérard GRANADOS

**Membres titulaires AC + EP + ANC absents à la séance :** Josiane MOMBRUN - Jean-François PERRAUD

**Membres suppléants AC + EP + ANC présents à la séance ne prenant pas part au vote :**

Didier GARNIER - Joseph SOTGIU

**Membres suppléants AC + EP + ANC absents à la séance :** Bernard BISCH - Rémi FOURMAUX -

Charles GOUTARET - Thierry BADEL - Roland MONTSERRET - Serge GRANJON - Jean-Pierre MARCONNET - Jean-Pierre COMBLET

**Membre titulaire AC + EP présent à la séance :** André MONTET

**Membres titulaires AC + EP absents à la séance :** Guillaume LEVEQUE - Pierre FOUILLAND

**Membres suppléants AC + EP présents à la séance prenant part au vote :** Jean BUFFENOIR -

Didier DUMONT-BURDIN

**Membre suppléant AC + EP absent à la séance :** Françoise TRIBOLLET

**Membres titulaires AC + ANC présents à la séance :** Boniface AKPAH - Yves PAPILLON

**Membres titulaires AC + ANC absents à la séance :** Catherine LAMENA (excusée) - Christian GALLET (excusé)

**Membre suppléant AC + ANC présent à la séance prenant part au vote :** Aurélien BAS

**Membres suppléants AC + ANC absents à la séance :** Laurent JOSPIN - Emmanuel BANDE

**Membre titulaire ANC présent à la séance :** Maurice OLAGNIER

**Membres titulaires ANC absents à la séance :** Nicolas CHARTIER - Michel DUBOST

**Membres suppléants ANC absents à la séance :** Jean-Jacques BADIOU - Pierre OLMEDO - Gilles BARBERET

Mme GUEGUEN Receveur syndical - M. BLACHE Suez Environnement (Lyonnaise des Eaux) - M. COLLOMB (excusé) - M. PEILLON (Excusé)

**Techniciens :** Mmes FARGEAS, BADOIL, JUTHIER, VIRICEL, MM. DELEGUE, DOMENGET, LAURENT - SYSEG.

**Ordre du jour de cette réunion :**

- ✓ Adoption du compte rendu du comité syndical du 8 juin 2015,
- ✓ Décision Modificative n° 2 budget annexe EP,
- ✓ Autorisation de signature du Président de la convention de servitude de passage avec la commune de Mornant de canalisations et d'ouvrages (bassin d'eaux usées) concernant les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal, ainsi que l'acte notarié,
- ✓ Adoption de la convention cadre de partenariat entre le SYSEG et la Métropole de Lyon pour les travaux de création de réseaux d'assainissement sur le quartier de la Tour à Millery,
- ✓ Adoption du nouveau protocole d'accord relatif à la reconstruction du mur de M. Vaudable suite à son effondrement lors des travaux d'assainissement à Saint-Romain en Gier,
- ✓ Rapport du Président sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement Collectif et Non Collectif pour l'année 2014,
- ✓ Questions diverses...

*Le déroulement du comité est distribué en séance et envoyé en pièce jointe aux élus absents.*

M. FAURAT accueille les participants et ouvre la séance.

Un secrétaire de séance est nommé, il s'agit de M. Yves PAPILLON.

### **I – Adoption du compte-rendu du comité syndical du 8 juin 2015 – Diapo n° 2**

M. FAURAT demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du comité du 8 juin 2015. Il indique que M. BISCH a été inscrit comme absent, alors qu'il était excusé.

M. FAURAT indique que cette erreur sera corrigée, puis il propose l'adoption de ce compte-rendu modifié.

**Adoption à l'unanimité du compte-rendu modifié du comité du 8 juin 2015.**

### **II - Décision modificative n° 2 budget annexe Eaux Pluviales - Diapo n° 3**

Mme FARGEAS indique que cette modification concerne la création d'une nouvelle opération sur la commune de Brignais, rue Simondon (BRIG-15). Cette opération sera associée à des travaux de voirie réalisés par la CCVG. Les crédits nécessaires pour 40 000 € seront pris sur le programme du chemin du Barry (BRIG-13), qui avait été budgété pour 126 780 € mais dont la dépense totale ne sera pas atteinte. Les travaux pourront ainsi démarrer au début de cet été.

M. FAURAT propose l'adoption de la décision modificative n° 2 pour le budget annexe Eaux Pluviales.

**Adoption à l'unanimité de la décision modificative n° 2 pour le budget annexe Eaux Pluviales.**

### **Délibération n° 17-2015**

### **III – Autorisation de signature du Président de la convention de servitude de passage avec la commune de Mornant de canalisations et d'ouvrages (bassin d'eaux usées) concernant les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal, ainsi que l'acte notarié - Diapo n° 4**

*(Projet de modèle de convention transmis et dernière version distribuée en séance)*

M. FAURAT explique que suite aux travaux réalisés sur le secteur du camping municipal de Mornant, avec la création d'un nouveau collecteur et d'un bassin de stockage des eaux usées, il est nécessaire de signer une convention de servitude de passage avec la commune de Mornant de canalisations et d'ouvrages.

M. PAPILLON indique que la commune de Mornant met également au vote cette convention lors de son conseil municipal de ce soir.

*(Arrivée de M. DUMONT-BURDIN)*

M. FAURAT propose d'approuver le modèle de convention et d'autoriser le Président à signer la convention de servitude de passage avec la commune de Mornant de canalisations et d'ouvrages (bassin d'eaux usées) concernant les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal, ainsi que l'acte notarié .

**Adoption à l'unanimité du modèle de convention et d'autorisation du Président à signer la convention de servitude de passage avec la commune de Mornant de canalisations et d'ouvrages (bassin d'eaux usées) concernant les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal, ainsi que l'acte notarié .**

### **Délibération n° 18-2015**

### **IV – Adoption de la convention cadre de partenariat entre le SYSEG et la Métropole de Lyon pour les travaux de création de réseaux d'assainissement sur le quartier de la Tour à Millery – Diapo n° 5**

*(Projet de modèle de convention cadre transmis et dernière version distribuée en séance)*

M. FAURAT explique que le quartier de la Tour est à la fois sur les communes de Millery et Vernaison. C'est un quartier actuellement non desservi par l'assainissement avec des rejets d'eaux usées s'effectuant directement dans le Rhône. Il rappelle que ces travaux ont été repris avec le transfert de compétence de la commune de Millery, qui avait rencontré quelques problèmes pour mettre en place cette opération.

L'objectif étant la création d'un réseau d'assainissement d'eaux usées raccordé au système d'assainissement de la Métropole de Lyon, il s'agit de confier au SYSEG la maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de l'ensemble de l'opération avec la signature de la convention de partenariat permettant de préciser les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage unique pour réaliser ces travaux. Le montant estimatif de ceux-ci étant de 357 740 € HT réparti à parts égales.

*(Arrivée de M. MONTET)*

M. FAURAT propose d'approuver le modèle de convention et d'autoriser le Président à signer la convention cadre de partenariat entre le SYSEG et la Métropole de Lyon pour les travaux de création de réseaux d'assainissement sur le quartier de la Tour à Millery.

Adoption à l'unanimité du modèle de convention et d'autorisation du Président à signer la convention cadre de partenariat entre le SYSEG et la Métropole de Lyon pour les travaux de création de réseaux d'assainissement sur le quartier de la Tour à Millery.

### **Délibération n° 19-2015**

#### **V - Adoption du nouveau protocole d'accord relatif à la reconstruction du mur de M. Vaudable suite à son effondrement lors des travaux d'assainissement à Saint-Romain en Gier – Diapo n° 6**

*(Projet de nouveau protocole déjà transmis)*

M. FAURAT rappelle que lors du comité du 8 juin 2015 la délibération proposant l'adoption du protocole d'accord avait été retirée. Il convient donc de délibérer à nouveau pour adopter le nouveau protocole proposé suite à la demande de M. VAUDABLE, qui a souhaité apporter quelques modifications de forme dans le texte. Ce deuxième protocole a été rédigé et validé par tous les signataires.

Pour mémoire il s'agit d'un protocole qui porte sur les modalités de reconstruction d'un mur appartenant à M. VAUDABLE, et qui s'est écroulé lors des travaux d'eaux pluviales dont le SYSEG était maître d'ouvrage. M. FAURAT précise qu'il restera à la charge du SYSEG la somme de 3 679 € HT qui sera pris en charge par notre assurance, la MAIF.

M. FAURAT propose d'approuver le nouveau protocole d'accord relatif à la reconstruction du mur de M. Vaudable suite à son effondrement lors des travaux d'assainissement à Saint-Romain en Gier et d'autoriser le Président à signer le dit protocole.

**Adoption à l'unanimité du nouveau protocole d'accord relatif à la reconstruction du mur de M. Vaudable suite à son effondrement lors des travaux d'assainissement à Saint-Romain en Gier et d'autorisation du Président à signer le dit protocole.**

### **Délibération n° 20-2015**

#### **V – Présentation du rapport du Président sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2014**

M. FAURAT donne la parole à M. BLACHE, délégataire SUEZ ENVIRONNEMENT (Lyonnaise des Eaux).

#### **Présentation de la partie technique**

##### **Les missions principales du délégataire**

- Transport et traitement des effluents.
- Elimination des sous-produits d'épuration (graisse, sable, refus de grilles).
- Facturation, encaissement et gestion des comptes client.

##### **Données patrimoniales**

Les réseaux de transport du SYSEG comptent 8 postes de relèvement dont 4 en autosurveillance, 21 déversoirs d'orage dont 8 en autosurveillance, 7 débit mètres sur le réseau, et 4 pluviomètres fixes.

##### **Interventions d'exploitation sur les réseaux :**

- 1 000 mètres linéaires de réseaux curés.
- 490 mètres linéaires d'inspections télévisées.
- 11 interventions ponctuelles.
- Suivi des données d'autosurveillance sur les déversoirs d'orage dont 511 542 m<sup>3</sup> déversés estimés en temps de pluie et 93 213 m<sup>3</sup> déversés estimés en temps sec.
- Entretien et vérification de bon fonctionnement des équipements d'autosurveillance, et réalisation de bilans de pollution sur les rejets des déversoirs d'orage.
- Réalisation du rapport annuel 2014 sur le bilan de l'autosurveillance permanente.

##### **Les principales interventions en 2014 – Les réseaux**

- Mornant : la Pavière – reconnexion branchement des anciens abattoirs et réparation du branchement en aval du déversoir d'orage de l'ancienne station.

- Saint Romain en Gier : mise hors service de l'ancien collecteur de transport entre PR de St Romain en Gier et l'ancienne station total de l'A47.
- Le SYSEG a débuté son schéma directeur d'assainissement : importante sollicitation de Lyonnaise des Eaux pour les reconnaissances sur le terrain.
- Equipement du déversoir d'orage situé rue Pressensé à Grigny.
- Rétrocession de patrimoine au Grand Lyon (réseau, DO + 1 PR).

### **Principales interventions sur les postes de relèvement – Les essentiels**

- Poste de relèvement de Port de Bief (Givors): renouvellement de la grande vis.
- Poste de relèvement de la Côte : 3 fuites sur la nourrice.
- Poste du Quai Souchon : suite aux intempéries du 10/11/2014 des dégâts sur l'hydraulique des pompes ont occasionné des dysfonctionnements de l'installation.
- Poste de Longarini : mise hors service de l'ouvrage suite aux travaux sur le réseau de Givors

### **Exploitation des postes de relèvement**

Un suivi journalier du fonctionnement des postes de relevage est effectué.

Avec 120 passages mensuels, 31 interventions dans le cadre de la maintenance préventive et 117 dépannages dont 26 réalisés en période d'astreinte.

### **Renouvellement sur les postes de relèvement**

Renouvellement de divers équipements électromécaniques pour un montant de 164 907 €.

### **Les orientations pour l'avenir des postes de relèvement**

- Curage des postes de Mornant la Cote et de Montagny route de Chassagny
  - ✓ Volumes de rétention réduits => intervention uniquement en période estivale.
  - ✓ Difficultés de mise en place des moyens de vidange => mise en place de système de vidange fixe.
  - ✓ Dangerosité des interventions => demande de sécurisation des passerelles et des abords des bassins.
- Travaux de sécurisation du fonctionnement de l'ouvrage sur le poste de relèvement de Pétetin à Givors : attente des retours des services de la DREAL.
- Un plan d'action est en cours d'élaboration pour fiabiliser les opérations d'entretien sur le PR Pétetin.

### **Les essentiels : station d'épuration**

- Dysfonctionnement de la filière physico-chimique les 25 et 26 juin causé par l'accumulation de « filasses » sur une des vannes d'alimentation.
- Nombreuses pannes sur les pompes d'eau industrielle. La mise en place d'un débitmètre sur la canalisation de refoulement de l'eau industrielle a permis d'identifier la cause => démarrage fréquent des pompes et fonctionnement inadapté.
- Remplacement du dégrilleur grossier en fin d'année.
- Portes ouvertes dans le cadre des journées du patrimoine le 20/09/2014.
- Contrôle des dispositifs d'auto-surveillance effectués le 05/11/2014 par IRH.
- Audit sécurité incendie, préparation et inventaire dans le cadre de la certification ISO 50001.

\*M. BLACHE précise que l'accumulation de « filasses » est due à l'utilisation de lingettes que le particulier jette dans les toilettes, qui s'agglomèrent et bloquent les pompes et les vannes, et obstruent les dégrilleurs. C'est une réelle problématique qui crée d'importants désordres sur les équipements électroniques. Il rappelle que ce sujet a fait l'objet d'un article sur le site du SYSEG, mais il serait nécessaire de communiquer à nouveau sur cette problématique.

MM. GRANADOS et LAURENT ajoutent qu'il faudrait de nouveau intervenir directement auprès des communes mais aussi écrire un article pour le Progrès.

### **Charges et volumes reçus**

Les volumes collectés (volumes entrants sur la station + volumes déversés) sont de 5 366 087 m<sup>3</sup> en 2014.

### **Qualité du rejet**

Les concentrations en sortie et les rendements de la station d'épuration sont conformes aux seuils prévus par l'autorisation de rejet, aucune mesure rédhitoire n'a été enregistrée en 2014.

## **Entretiens et renouvellements**

68 opérations correctives et préventives ont été réalisées, et 16 opérations de renouvellements. Montant total de renouvellement : 97 380 €.

## **Les orientations pour l'avenir sur la station d'épuration**

- Installer des variateurs de vitesse électroniques qui limiteront l'intensité de démarrage des pompes d'eau industrielle et éviteront leurs usures prématurées.
- Augmentation des boues produites, l'aire de stockage de Saint Andéol le Château passera de 1000 m<sup>2</sup> à 1400 m<sup>2</sup> (volume de stockage 2800 tonnes).
- Le plan de management environnemental sera mis à jour à chaque réunion trimestrielle.

## **Présentation du compte annuel de résultat d'exploitation**

### **Evolution du nombre de clients et des volumes**

Evolution du nombre de clients : + 7 % par rapport à 2013.

Evolution des volumes : - 0.4 % par rapport à 2013.

### **Charges et recettes d'exploitation**

Pour 2014, le montant des charges Lyonnaise des Eaux s'élève à 1 975 850 € (contre 1 807 370 € en 2013), les recettes s'élèvent à 1 946 820 € (contre 1 084 780 € en 2013), soit un déficit de 29 030 €. Ce déficit s'explique par le non versement de la société SAUR de la part de l'assainissement pour les communes de Givors et Grigny.

### **Bilan de renouvellement**

- Poste de relèvement : 164 907 € (104 756 € en 2013)
- Station d'épuration : 97 380 € (177 998 € en 2013)
- Pour un total 2014 de 262 287 € (282 754 € en 2013)
- Total de renouvellement depuis le début du contrat : 906 246 €

M. FAURAT remercie M. BLACHE et donne la parole à M. DELEGUE.

*La présentation du rapport du délégataire est disponible sur le site internet du SYSEG à la rubrique extranet réservée aux élus.*

M. DELEGUE présente le rapport du Président.

## **4 systèmes d'assainissement sont présents sur le territoire - Diapo n° 7**

- La station d'épuration de Givors : population desservie estimée à 66 000 habitants, dimensionnée pour 89 750 habitants.
- La station d'épuration de la Plaine à Mornant : population desservie estimée à 160 habitants, dimensionnée pour 195 habitants.
- La station d'épuration du Falconnet à Echalas : population desservie estimée à 110 habitants, dimensionnée pour 120 habitants.
- La station d'épuration de Bellevue à Saint-Jean de Touslas : population desservie estimée à 60 habitants, dimensionnée pour 100 habitants.

## **Réseaux de collecte et de transport - Diapo n° 8**

- 350 km de réseaux d'eaux usées et unitaires (dont 55,5 km de transport),
- 122 km de réseaux d'eaux pluviales,
- 82 déversoirs d'orage (dont 21 sur réseaux de transport) :
  - ✓ 4 soumis à autorisation (> 10 000 EH)
  - ✓ 14 soumis à déclaration (> 2 000 EH et < 10 000 EH)
- 26 postes de refoulement (dont 8 sur réseaux de transport),
- 3 siphons, 1 dégrilleur, dessableurs, pièges à cailloux,...

## **Autosurveillance des réseaux de collecte et de transport - Diapo n° 9**

- 21 points du réseau placés en autosurveillance (dont 19 sur les réseaux de transport) :
  - ✓ 10 sur déversoirs d'orage,
  - ✓ 5 sur postes de refoulement,
  - ✓ 6 sur réseaux.

- Déversements par temps sec ponctuels sur les déversoirs d'orage :
    - ✓ DO Pétetin,
    - ✓ DO Millery.
  - Déversements par temps de pluie (sur 12 mois) :
- Fonctionnement des DO à chaque pluie engendrant un ruissellement sauf :
- ✓ DO Jean Berry pour une pluie mensuelle,
  - ✓ DO Moulin pour une pluie exceptionnelle,
  - ✓ Les 2 DO de Brignais,
  - ✓ DO Pressensé pour une pluie exceptionnelle.

### **Station d'épuration intercommunale de Givors – Diapo n° 10**

- Débit moyen mesuré de 14 070 m<sup>3</sup>/j = 79 % de la capacité nominale de la station.
- 91 jours dans l'année, les volumes en entrée ont été supérieurs à la capacité nominale de la station.
- 50 % des eaux traitées par la station sont des eaux parasites (eaux claires parasites permanentes et eaux pluviales).
- Depuis 3 ans, les volumes traités sont supérieurs à 5 000 000 m<sup>3</sup>. La pluviométrie joue un rôle important sur les volumes mesurés en entrée de la station, mais la collecte s'est également améliorée.
- Aucun jour d'arrêt de la STEP. C'est la première fois depuis 2005.

### **Autosurveillance de la station d'épuration de Givors – Diapo n° 11**

Qualité du rejet : mesure des effluents rejetés après traitement + les effluents déversés en tête de station lors d'épisodes pluvieux.

La réglementation impose la réalisation de 104 bilans par an dans le cadre de l'autosurveillance. Aucune valeur rédhibitoire n'a été mesurée dans l'année. Le système de traitement est donc conforme au regard de la réglementation.

### *Diapo n° 12*

#### **Réglementation RSDE**

- Réalisation de la campagne d'analyse initiale en 2012.
- Deux paramètres significatifs : le cuivre et l'arsenic.
- Campagne 2014 : Arsenic reste un paramètre significatif. Sa présence serait due à la géologie des Monts du Lyonnais (les roches contiennent naturellement de l'arsenic).

#### **Contrôle de la Police de l'Eau (DREAL)**

##### **Manquements administratifs au titre de l'année 2013 :**

- Défauts sur le dépôt des données d'autosurveillance de la station d'épuration sur la plateforme « Mesures Rejets » de l'Agence de l'Eau,
- Dépassements réguliers (90 fois) du débit de référence de la station d'épuration. Il sera nécessaire de modifier ce débit de référence, dont il est question dans le schéma directeur d'assainissement.
- Mise en conformité réglementaire de l'autosurveillance permanente des réseaux de collecte au plus tard le 31 décembre 2015 (SYSEG pour 1 DO et METROPOLE DE LYON pour 6 DO) sur les déversoirs d'orage collectant une pollution supérieure à 120 kg de DBO<sub>5</sub>/j.

Au cas où cette mise en conformité ne serait pas réalisée dans ce délai, cela entraînerait non seulement la non-conformité de la STEU, mais également un risque de ne plus avoir les subventions et la prime pour l'épuration.

### **Bilans fonctionnement des autres stations d'épuration – Diapo n° 13**

La réglementation impose la réalisation de 1 bilan tous les deux ans.

- STEU de la Plaine à Mornant :
  - ✓ 1 bilan de fonctionnement par an (dernier en 2014), traitement satisfaisant.
  - ✓ Station d'épuration conforme.
- STEU du Falconnet à Echalas :
  - ✓ 1 bilan de fonctionnement par an (dernier en 2014), tertre filtrant pas de rejet des eaux.
  - ✓ Station d'épuration conforme.
- STEU de Bellevue à Saint Jean de Touslas :
  - ✓ 1 bilan de fonctionnement par an (2 réalisés en 2014), 1 bilan a été effectué par temps de pluie d'où le niveau de rejet dépassé.
  - ✓ Station d'épuration non conforme suite à ces résultats.

### **Fonctionnement 2014 – Diapo n° 14**

*Recette totale de fonctionnement : 2 405 752.16 €.*

Composée comme suit :

- 74 % affectation ventes de produits fabriqués, prestations (surtaxe, PFAC, ...).
- 18 % opérations d'ordre.
- 6 % prime pour épuration Agence de l'Eau.
- 1 % atténuation de charges.
- 1 % autres produits de gestion courante.

*Dépense totale de fonctionnement : 1 686 486.02 €*

Composée comme suit :

- 53 % opérations d'ordre.
- 19 % charges à caractère générale.
- 18 % charges de personnel.
- 9 % charges financières (intérêts d'emprunts).
- 1 % charges exceptionnelles (régularisation PFAC).

### **Investissement 2014 – Diapo n° 15**

*Recette totale d'investissement : 3 678 911.76 €.*

Composée comme suit :

- 63 % affectation du résultat.
- 25 % opérations d'ordre.
- 6 % Subventions Conseil Général du Rhône.
- 5 % subventions Agence de l'Eau.
- 1 % autres subventions.

A la question de M. VIRET sur les montants des subventions de l'Agence de l'Eau, M. DELEGUE répond qu'ils sont variables selon les travaux prévus. Certains travaux réalisés ne rentrent pas dans les critères définis par l'Agence de l'Eau (gestion des temps de pluie, suppression des eaux claires parasites permanentes...). Les travaux qui améliorent la qualité des eaux du milieu naturel sont subventionnés à 30 %.

*Dépenses totale d'investissement : 2 858 865.07 €.*

Composée comme suit :

- 65 % immobilisations en cours (travaux).
- 16 % charges financières (capital des emprunts).
- 16 % opérations d'ordre.
- 2 % immobilisations incorporelles (schéma directeur).
- 1 % immobilisations corporelles (informatique...).

### **Etat de la dette – Diapo n° 16**

Aucun emprunt n'a été contracté en 2014.

Le montant de la dette au 31 décembre 2012 avant le transfert de compétences était de 2 197 094 €.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013 elle était de 5 037 668 € et au 1<sup>er</sup> janvier 2015 elle était de 4 122 216 €.

M. FAURAT ajoute qu'un emprunt de 1 000 000 € est contracté en 2015, l'endettement est maintenu au même niveau.

### **Composante assainissement d'une facture d'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2015 – Diapo n° 17**

La tarification comporte une part fixe (abonnement) et une part variable en fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

Surtaxe SYSEG :

- Part fixe : différente selon les communes,
- Part variable : différente selon les communes.

Surtaxe délégataire (Lyonnaise des Eaux) :

- Part transport et traitement : 0,6385 € HT/m<sup>3</sup>,
- *Communes de Brignais, Loire sur Rhône et Taluyers :*
  - Part fixe,
  - Part variable.

Redevances Agence de l'Eau : 0,445 € HT/m<sup>3</sup>

TVA : 10 %

**Détail d'une facture d'eau pour 120 m<sup>3</sup> – Diapo n° 18**

COMMUNES		Part eau potable en € HT		Part assainissement en € HT			TOTAL en € HT	TOTAL en € TTC *
		Syndicats et délégataire	Fiscalité	SYSEG	Délégataire	Fiscalité		
BRIGNAIS		183,98	11,40	62,60	103,35	53,40	<b>414,74</b>	<b>447,42</b>
CHAPONOST ZI les Troques		183,98	11,40	29,20	91,58	53,40	<b>369,56</b>	<b>397,73</b>
CHASSAGNY		169,39	11,48	120,40	76,62	53,40	<b>431,29</b>	<b>466,28</b>
CHAUSSAN		295,22	8,40	97,00	76,62	53,40	<b>530,64</b>	<b>570,05</b>
ECHALAS	Bourg	295,22	8,40	126,80	76,62	53,40	<b>560,44</b>	<b>602,83</b>
	Falconnet et la Rodière			202,40	-	53,40	<b>559,42</b>	<b>601,70</b>
LOIRE SUR RHONE		227,92	6,12	84,00	100,75	53,40	<b>472,18</b>	<b>508,87</b>
MILLERY		169,39	11,48	106,40	76,62	53,40	<b>417,29</b>	<b>450,88</b>
MONTAGNY		169,39	11,48	118,40	76,62	53,40	<b>429,29</b>	<b>464,08</b>
MORNANT	Centre	169,39	11,48	81,52	76,62	53,40	<b>392,41</b>	<b>423,51</b>
	La Plaine-Le Bois			135,74	-	53,40	<b>370,02</b>	<b>208,06</b>
	Bellevue	295,22	8,40	152,38	-	53,40	<b>509,41</b>	<b>546,69</b>
ORLIENAS		169,39	11,48	105,80	76,62	53,40	<b>416,69</b>	<b>450,22</b>
ST ANDEOL LE CHÂTEAU		295,22	8,40	116,06	76,62	53,40	<b>549,70</b>	<b>591,01</b>
ST JEAN DE TOUSLAS		295,22	8,40	175,62	76,62	53,40	<b>609,26</b>	<b>656,53</b>
ST LAURENT D'AGNY		169,39	11,48	109,27	76,62	53,40	<b>420,16</b>	<b>454,04</b>
ST ROMAIN EN GIER		295,22	8,40	86,00	76,62	53,40	<b>519,64</b>	<b>557,95</b>
TALUYERS		169,39	11,48	131,60	98,07	53,40	<b>463,94</b>	<b>502,20</b>
VOURLES		169,39	11,48	87,50	76,62	53,40	<b>398,39</b>	<b>430,09</b>
GRAND LYON (Givors et Grigny)		130,40	7,19	130,64		55,97	<b>324,20</b>	<b>350,42</b>

**Le prix du mètre cube par commune – Diapo n° 19**

Prix moyen de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2015 : 3,8161 € HT/m<sup>3</sup> (4,0336 € TTC), soit 0,8 % d'augmentation par rapport à celui du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (3,7831 € HT/m<sup>3</sup>).

Pour mémoire, au 1<sup>er</sup> janvier 2005 le prix était de 3,6422 € HT/m<sup>3</sup>.

M. FAURAT donne la parole à M. DOMENGET pour la présentation du SPANC.

**Secteur géographique et organisation du SPANC - Diapo n° 20**

Le SPANC du SYSEG compte 1 796 abonnés environ au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il existe depuis avril 2006. Ses compétences sont le contrôle du neuf et de l'existant, la réhabilitation et l'entretien des installations.

Le SPANC fonctionne en régie avec un poste de technicien.

**Contrôles effectués en 2014 – Avis émis – Diapo n° 21**

- 224 contrôles de bon fonctionnement.
- 41 contrôles de conception d'implantation.
- 31 contrôles de bonne exécution.

Soit un total de 296 contrôles.

Avis émis :

- Pour le bon fonctionnement : 224 dont 12 favorables, 136 avec réserves, 76 défavorables.
- Pour la conception/implantation : 41 dont 38 favorables, 3 avec réserves, 0 défavorable.
- Pour la bonne exécution : 31 dont 29 favorables, 2 avec réserves, 0 défavorable.



### **Contrôles effectués en 2014 – Diapo n° 22**

En 2014, 252 propositions de rendez-vous ont été envoyées pour les contrôles de bon fonctionnement, 28 n'ont pas été réalisés. Parmi les non-réalisés, 10 personnes étaient absentes, il y a eu 5 retours de courriers, 13 ont été décalés.

En 2014, le technicien SPANC a consacré 60 % de son temps de travail à l'assainissement non collectif et 40 % à l'assainissement collectif conformément à la délibération du 14 décembre 2009.

### **Prestation d'entretien des systèmes d'assainissement – Diapo n° 23**

#### **Mode de fonctionnement :**

- Organisation de tournées pour les usagers intéressés.
- Inscription du particulier auprès du SYSEG.
- Le SYSEG, titulaire d'un marché à bon de commande, transmet l'information à son prestataire.
- Le SYSEG paye le prestataire et demande le remboursement au particulier ainsi que la redevance.

#### **Bilan 2014 :**

- Campagne d'avril 2014 : 7 volontaires.
- Campagne de septembre 2014 : 5 volontaires.

### **Tarifs 2014 – Diapo n° 24**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014 le tarif pour les contrôles de bon fonctionnement est de 110 €, le contrôle de conception d'implantation s'élève à 90 € et le contrôle de bonne exécution à 110 €.

M. DOMENGET ajoute qu'une majoration de 40 € est appliquée sur la redevance de bon fonctionnement en cas de vente dans le cas de contrôle urgent devant être effectué dans un délai inférieur ou égal à 21 jours à compter de la date de la demande (délibération du 9 décembre 2013).

*(Départ de M. PAPILLON)*

### **Opérations de réhabilitations groupées – Diapo n° 25**

Suite à la délibération du 15 décembre 2014, une nouvelle opération a été lancée en 2015 sur tout le territoire du SYSEG.

#### **Mode de fonctionnement :**

Etude à la parcelle : Maîtrise d'ouvrage publique du SPANC.

- Réalisation par un bureau d'étude sous maîtrise d'ouvrage du syndicat.
- Le particulier rembourse le syndicat.

Les travaux : Maîtrise d'ouvrage privée

- Les subventions : Conventions de mandat entre l'Agence de l'Eau et la collectivité mais aussi entre la collectivité et le particulier.
- La collectivité verse au particulier les subventions et les perçoit de l'Agence de l'Eau. Forfait de 3 000 €.
- Le particulier perçoit directement l'aide du Département via l'organisme relais. Forfait de 1 000 € à 3 000 € en fonction des revenus pour le Département du Rhône.

### **Bilan financier depuis la création du SPANC – Diapo n° 26**

Résultats du compte administratif pour l'année 2014 :

- Excédent d'investissement : 9 010.98 €
- Excédent de fonctionnement : 2 621.13 €

### **La prime de l'Agence de l'Eau – Diapo n° 27**

Depuis 2009, dans le cadre du 9<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau, le syndicat bénéficie de la prime liée aux différents contrôles. Cette prime est calculée en fonction du nombre de contrôles réalisés l'année n-1.

Montant de prime unitaire des contrôles :

- Diagnostic (contrôle initiale) : 30 €
- Périodique : 10 €
- Réalisation : 30 €

### **Evolution du taux de conformité – Diapo n° 28**

Le taux de conformité des installations du territoire est en constante augmentation, supérieur au taux de conformité constaté par le GRAIE (Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau).

M. FAURAT propose aux délégués de prendre acte du rapport du Président sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2014.

**Adoption à l'unanimité de la délibération qui prend acte du rapport du Président sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2014.**

***Délibération n° 21-2015***

**VII - Questions diverses**

Néant.

L'assemblée n'ayant pas de question, M. FAURAT lève la séance et remercie les participants.

Le Président,

Gérard FAURAT

